

Bonjour, conscient de l'importance de votre situation, voici le document nécessaire à mon intervention suite à votre demande.  
Je me fais un devoir de vous contacter sous 48 heures et d'agir au maximum sous 15 jours à compter du retour de cette lettre de mission  
A me retourner complétée, accompagnée du règlement du premier entretien soit 144€ TTC. + déplacement

**Médiateur conventionnel et judiciaire suivant le mandat**

**Médiateur généraliste certifié**

Résolutions de Conflits familiaux, civils, commerciaux, successoraux

et

**Médiateur en entreprises attesté**

Médiations complexes, multi acteurs et risques psychosociaux, Conflits sociaux.

Aides aux entreprises notamment en difficultés, Gestion sociale, Négociations, Mandat ad hoc,

Recouvrements de créances civiles et commerciales, récupérations amiables de véhicules, de matériels

**LETTRE DE MISSION POUR MEDIATION**

Je, soussigné...............

Demeurant.....


CP..... Ville.....

**Confie à M. Pascal FERRAND**  
**Médiateur indépendant Cabinet 2CR,**  
**Le soin de prendre contact avec :**

(Si plusieurs personnes, mentionner tous les noms et coordonnées sur papier libre et signé) :

Mr ou Mme .....

Demeurant (voie).....

(CP, Ville) ...............

En vue d'une médiation, la cause restante confidentielle.

Pascal FERRAND intervient dans le respect du Code d'éthique et de Déontologie de la profession.

Notamment, le médiateur ne saurait me donner de conseil juridique ou technique.

Il n'est pas tenu aux résultats mais aux moyens convenants.

En cas de besoin, je me rapprocherai d'un conseil compétent dont c'est le rôle.

Le médiateur lors cet entretien se présentera et présentera ses certifications. Il ouvrira votre dossier, recevra vos doléances, examinera vos documents les étudiera.

Le médiateur contactera l'ensemble des protagonistes par : lettre simple ou par téléphone,

Cette consultation vous coûtera 120€ HT soit 144€ TTC de l'heure +

Si vous désirez que le médiateur se déplace dans les départements 16, 17, 33 compter 30€ TTC supplémentaires.

Si vous désirez que le médiateur se déplace dans les départements 79, 85, 86 compter 60€ TTC supplémentaires

Si vous désirez que le médiateur se déplace dans les départements 24, 40, 87 compter 90€ TTC supplémentaires

En cas de refus le médiateur sera déchargé de sa mission de médiation.

Si la médiation est acceptée un devis vous sera proposé. Son coût sera réglé selon vos accords.

Si vous ou d'autres parties estiment nécessaire d'autres entretiens, un devis vous sera proposé y compris pour la réunion plénière de l'accord de médiation homologable par un juge du tribunal compétent.

**Fait à ....., Date..... Signature et (tampon si société)**  
**« Bon pour accord » écrit en manuscrit**

**Le soin de prendre contact avec :**

*(Si plusieurs personnes, mentionner tous les noms et coordonnées et signer) :*

Mr ou Mme .....

Demeurant (voie) .....

(CP, Ville) ..... Ville .....  .....  .....

**Le soin de prendre contact avec :**

*(Si plusieurs personnes, mentionner tous les noms et coordonnées et signer) :*

Mr ou Mme .....

Demeurant (voie) .....


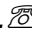
(CP, Ville) ..... Ville .....  .....  .....

**Le soin de prendre contact avec :**

*(Si plusieurs personnes, mentionner tous les noms et coordonnées et signer) :*

Mr ou Mme .....

Demeurant (voie) .....

(CP, Ville) ..... Ville .....  .....  .....

**Le soin de prendre contact avec :**

*(Si plusieurs personnes, mentionner tous les noms et coordonnées et signer) :*

Mr ou Mme .....

Demeurant (voie) .....

(CP, Ville) ..... Ville .....  .....  .....

**Le soin de prendre contact avec :**

*(Si plusieurs personnes, mentionner tous les noms et coordonnées et signer) :*

Mr ou Mme .....

Demeurant (voie) .....

(CP, Ville) ..... Ville .....  .....  .....

**Fait à ....., Date..... Signature et (tampon si société)**  
**« Bon pour accord » écrit en manuscrit**

### **MEDIATEUR GENERALISTE**

#### **Spécialisé en anticipation ou résolution de conflits familiaux, de voisinage ou d'héritage**

Séparations de couple, Garde d'enfants, Pensions alimentaires, Conflits Conjugaux,  
Parents /Enfants, Partages de patrimoines, Fratrie, Successions et Partages

### **MEDIATEUR EN ENTREPRISES**

#### **Résolutions des souffrances au travail**

Harcèlement, Conflits Employés et Managers, Médiations avant les Prudhommes  
Médiations entre Premier Ressort et Cour d'Appel, Médiations après Appel

**Anticipation et Résolutions de conflits multi-acteurs, complexes,  
Organisation relationnelle, Conflits sociaux**

### **Définition de la médiation**

La médiation, qu'elle soit judiciaire ou conventionnelle, est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention, le règlement des conflits.

Les médiateurs affirment leur attachement aux Droits Humains et aux valeurs que sont :  
La liberté, l'indépendance, la neutralité, l'impartialité, la confidentialité, la responsabilité.

Le recours à la médiation peut intervenir dans le cadre :

- conventionnel, à la demande d'une ou plusieurs personnes concernées, agissant individuellement ou conjointement,
- d'une procédure judiciaire, à la demande du magistrat, des avocats ou des personnes concernées.

La médiation est confiée à une personne physique : le médiateur

Outre le préambule ci-dessus, le Code de déontologie se compose de trois parties :

- Les règles garantant de la qualité de médiateur,
- Les règles garantant du processus et des modalités de la médiation,
- Les responsabilités du médiateur et les sanctions éventuellement encourues.

### **LES RÈGLES GARANTES DE LA QUALITÉ DE MÉDIATEUR**

Le Médiateur agit dans le cadre de la loi et le respect des personnes. Il doit maintenir sa position de tiers et vérifier, en permanence, que les conditions éthiques et déontologiques sont respectées tout au long de la médiation.

#### **La formation**

Le médiateur doit avoir suivi, et posséder, la qualification spécifique à la médiation, en fonction notamment des normes ou critères d'accréditation en vigueur dans chaque organisation. Le médiateur, outre la participation à des séances d'analyse de la pratique, actualise et perfectionne ses connaissances théoriques et pratiques par une formation continue (symposiums, colloques, ateliers professionnels, etc.)

#### **La posture de médiateur :**

Le médiateur est un tiers. Il doit respecter les exigences suivantes :

#### **L'indépendance**

Le médiateur doit être détaché de toute pression intérieure et/ou extérieure à la médiation, même lorsqu'il se trouve dans une relation de subordination et/ou institutionnelle. Le médiateur s'engage notamment à refuser, suspendre ou interrompre la médiation chaque fois que les conditions de cette indépendance ne sont pas réunies.

#### **La neutralité**

Le médiateur accompagne les personnes dans leur projet, sans faire prévaloir le sien. Pour ce faire, le médiateur s'engage, impérativement, à un travail sur lui-même et sa pratique. Il s'engage à participer de manière régulière à des séances collectives d'analyse de la pratique. Il est recommandé d'y associer une supervision.

#### **L'impartialité**

Le médiateur s'oblige à ne pas prendre parti ni privilégier l'une ou l'autre des personnes en médiation. Il s'interdit d'accepter une médiation avec des personnes avec lesquelles il a des liens d'ordre privé, professionnel, économique, de conseil ou autre. Le médiateur s'interdit d'avoir un intérêt financier direct ou indirect dans l'issue de la médiation. Il doit refuser la mission si l'un des membres de son équipe a agi, et/ou agit, en qualité autre pour l'une des personnes concernées par la médiation.

#### **La loyauté**

Le médiateur s'interdit par éthique de remplir des fonctions de représentant ou de conseil de l'un et/ou l'autre des participants au processus de médiation. Il ne peut davantage être arbitre. Le médiateur devra orienter ou réorienter les personnes si la demande n'est pas ou plus du champ de la médiation.



**Médiateur spécialisé en entreprises et inter-entreprises**

ASSOCIATION NATIONALE DES MEDIATEURS

**ATTESTATION DE FORMATION À  
LA MEDIATION D'ENTREPRISE**

FORMATION D'ARNAUD STIMEC

Délivrée à

**FERRAND Pascal**

Paris, le 24 Mars 2017

SIGNATURE DU TITULAIRE

SIGNATURE DE DIDIER MORFOISSE

SIGNATURE D'ARNAUD STIMEC

**ANM** association  
nationale des  
mediateurs